

PROCES VERBAL D'UNE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 28 mars 2024
à 19 heures 30**

Date de la convocation : 19/03/2024

Membres présents : KLOCK François, CHRIST Jean-Luc, GIO Bertrand, KROMMENACKER Roger, MARCHAL Stéphanie, PETRI Marie-Paule, CHARBY Christiane, MATT Denis, SOUTTER Joseph, SICILIANO Serge, BAUMANN Claude, LANG Nicolas.

Membres absents excusés : ISS Arnaud, SPAHN Sandrine

Membres non excusés :

Secrétaire de séance : GIO Bertrand

Points à l'ordre du jour :

- 1- Affectation du résultat de fonctionnement 2023 de la commune
- 2 – Affectation du résultat d'exploitation 2023 du service de l'eau
- 3 – Reversement de l'excédent d'exploitation du service de l'eau au budget principal
- 4 – Fixation du prix de l'eau
- 5 - Vote des taux des impôts directs locaux
- 6 – Fixation des tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2024-2025
- 7 – Budget primitif 2024 de la commune
- 8 – Budget primitif 2024 du service de l'eau
- 9 – Demande de subvention au titre d'AMISSUR pour les travaux de création de trottoirs - rue du Stade
- 10 – Révision de la carte communale
- 11 – Communication des décisions du maire prises dans le cadre de ses délégations
- 12 - Divers

N° 2024_28-03-05

Affectation du résultat de fonctionnement 2023 de la commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr François KLOCK, maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Constatant que ce dernier présente un excédent de fonctionnement de clôture de 384 257,32 euros,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Solde d'exécution d'investissement 2023	EUROS
001 (Déficit de financement).....	- 132 822,69
Report résultat 2022.....	- 101 127,95
Résultat de clôture.....	- 233 950,64
Solde des restes à réaliser 2023	
<u>Investissement</u>	
- Dépenses.....	- 10 000,00
- Recettes.....	+ 32 322,30
Excédent de financement.....	+ 22 322,30
Solde (besoin de financement de la section d'investissement).....	- 211 628,34
Résultat de fonctionnement 2023	
<u>Résultat de l'exercice (- ou +).....</u>	+ 108 144,41
<u>Résultat antérieur reporté.....</u>	+ 276 112,91
Résultat à affecter.....	+ 384 257,32
AFFECTATION :	
1 - Affectation en réserve pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement cpte 1068...	211 628,34
2 - Affectation en résultat reporté cpte 002...	172 628,98

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

N° 2024_28-03-06

Affectation du résultat d'exploitation 2023 du service de l'eau

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr François KLOCK, maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Constatant que ce dernier présente un excédent d'exploitation de clôture de 105 990,60 euros,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Solde d'exécution d'investissement 2023	EUROS
001 (Excédent de financement).....	+ 9 465,64
Report résultat 2022.....	+ <u>12 710,87</u>
Résultat de clôture.....	+ 22 176,51
Solde des restes à réaliser N-1	
<u>Investissement</u>	
- Dépenses.....	- 13 975,04
- Recettes.....	+ <u>0</u>
Déficit de financement.....	- 13 875,04
Solde (excédent de financement)	+ 8 201,47
Résultat de fonctionnement 2023	
Résultat de l'exercice (- ou +).....	+ 13 567,47
Résultat antérieur reporté.....	+ 92 423,13
Résultat à affecter.....	+ 105 990,60
AFFECTATION	
1- Affectation en réserve pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement c/ 1068	0
2- Affectation en résultat reporté Cpte 002	105 990,60

Adopté à : l'unanimité des membres présents

N° 2024_28-03-07

Reversement de l'excédent d'exploitation 2023 du service de l'eau

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr François KLOCK, maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 et avoir analysé les besoins financiers des sections d'exploitation et d'investissement ;
Considérant le résultat de l'exercice 2023 du service ainsi que le résultat de clôture s'élevant à 105 990,60 € ;
Considérant, au vue des résultats d'investissement de clôture de 2023, qu'il n'existe pas de besoin de financement en section d'investissement ;
Considérant, au vue des indicateurs de performance issus des derniers rapports de l'eau, qu'il n'y a pas de nécessité de réaliser des investissements à court terme ;

- **Décide le reversement d'une partie de l'excédent d'exploitation, soit la somme de 100.000,00 € au budget principal.**

Adopté à : l'unanimité des membres présents

N° 2024_28-03-08

Fixation du prix de l'eau

Mr KLOCK François, maire, propose au Conseil Municipal que, considérant les résultats financiers du service, de ne pas augmenter le prix de l'eau.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- décide de maintenir le prix de l'eau à **1,90 euros le m3 d'eau consommé**, pour l'année 2024.
ADOPTÉE : à l'unanimité des membres présents.

N° 2024_28-03-09

Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Sur proposition de Mr le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

DÉCIDE de maintenir les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- **taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,03 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59,25 %**
- **taxe d'habitation : 14,01 %**

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Adopté à : l'unanimité des membres présents.

N° 2024_28-03-10

Accueil périscolaire : Fixation des tarifs pour l'année scolaire 2024-2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2024 – 2025 et de les maintenir comme suit :
- Garderie du matin (7 h 30 – 8 h 25) : **1,70 euros / enfant et par jour de présence**
- Cantine scolaire (11 h 35 à 13 h 10) : **8,00 euros (dont 3 € de frais de garde et 5 € de frais de repas) / enfant et par jour de présence**
- Garderie du soir (16 h 20 à 18 h) : **2,20 euros / enfant et par jour de présence**
- Valide les règlements de fonctionnement de ces deux services.

Adopté à : l'unanimité des membres présents.

N° 2024_28-03-11

Budget primitif 2024 de la commune

Mr KLOCK François, maire, donne connaissance au Conseil Municipal des propositions budgétaires pour l'exercice 2024 relatives à la gestion générale de la commune, à savoir :

- pour la section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses :
 - une somme de 812 130,00 Euros
- pour la section d'investissement, équilibrée en recettes et en dépenses :
 - une somme de 664 580,00 euros

Vu la délibération en date du 09/06/2023 concernant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024,

Le Conseil municipal, après délibération,

- **approuve et vote** le budget primitif 2024 tel qu'il lui a été présenté.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.160-1 et suivants, et R. 161-1 et suivants ;

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Considérant que la révision de la carte communale présente un intérêt évident pour assurer une meilleure gestion du développement communal,

Après en avoir délibéré, décide,

- **de procéder à la révision de la carte communale** approuvée par arrêté préfectoral en date du 20 mars 2009 ;
- **De donner autorisation au maire** pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la révision de la carte communale ;
- **De solliciter de l'Etat**, pour les dépenses liées à la révision de la carte communale, une dotation, en application des dispositions financières définies à l'article L. 132-15 du code de l'urbanisme ;
- **Décide d'associer le conseil départemental** à la révision de la carte communale et de solliciter auprès de lui la subvention afférente.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

N° 2024_28-03-15

Location de la salle socio-éducative : précisions sur les tarifs appliqués

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 07 avril 2022 fixant les tarifs de location de la salle socio-éducative et des charges annexes ;

Décide de modifier le tableau listant les évènements et les tarifs associés comme suit :

Manifestation	Organisateurs locaux	Organisateurs extérieurs
Mariage – Fiançailles – PACS- Dîner dansant	300 €	450 €
Repas (communion – anniversaire – baptême – apéritif)	250 €	350 €
Enterrement – manifestations culturelles - expositions	120 €	200 €
LOTO – autres jeux – Théâtre – Concert (Associations uniquement)	200 €	350 €
Location pour vente à but commercial	250 €	350 €

Les autres termes de la délibération précitée restent inchangés.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

DIVERS :

Demande de subvention du Hand Ball Club de Sarrebourg : le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la demande de subvention, en précisant que le soutien financier de la commune est réservé en priorité aux associations locales.

N° 2024_28-03-12

Budget primitif 2024 du service Eau

Mr KLOCK François, maire, donne connaissance au Conseil Municipal des propositions budgétaires pour l'exercice 2024 relatives au service Eau de la commune, à savoir,

- pour la section d'exploitation :
 - une somme de 219 430,00 euros équilibrée en dépenses et en recettes
- pour la section d'investissement :
 - une somme de 66 400,00 euros équilibrée en dépenses et en recettes

Le Conseil municipal, après délibération,

- **approuve et vote** le budget primitif 2024 du service de l'eau tel qu'il lui a été présenté.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

N° 2024_28-03-13

Création de trottoirs pour la sécurisation des piétons – rue du Stade – 1^{ère} tranche : Demande de subvention départementale au titre de l'AMISSUR

Mr KLOCK François, maire, présente au Conseil Municipal le projet de création de trottoirs – rue du Stade – 1^{ère} tranche, afin de sécuriser le déplacement des administrés dans cette partie de rue.

Il soumet au conseil municipal un devis estimatif total pour ces travaux d'un montant H.T. de 44 835,00 €, soit 53 802,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **adopte** le projet présenté,
- **décide** la réalisation de ces travaux,
- **sollicite une subvention auprès du Département de la Moselle** au titre de l'aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route (AMISSUR) d'un montant de 13 450,50 € (30 %)
- **adopte** le plan de financement annexé au projet
- **s'engage** à achever les travaux avant le 15 octobre 2025,
- **s'engage** à prendre en charge ultérieurement la gestion des équipements liés à ce projet.
- **précise** que le financement sera programmé au budget primitif 2024 et assuré au moyen de fonds propres ou à défaut au moyen d'un emprunt dont le montant sera déterminé ultérieurement.
- **autorise** le maire à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et à signer tous les documents y afférent.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

N° 2024_28-03-14

Révision de la carte communale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'opportunité et l'intérêt pour la commune de réviser sa carte communale. En effet, la dernière révision de la carte communale date de 2009 et n'est plus adaptée. En effet, le document n'est plus compatible avec les objectifs du SCOT car les zones ouvertes à l'urbanisation sont trop importantes. De plus, la commune ne dispose d'aucune réserve foncière dans certains secteurs, lesquels nécessitent de coûteux travaux d'aménagement pour être viabilisés et sont tributaires de la décision des propriétaires de vendre ou de ne pas vendre leurs parcelles.

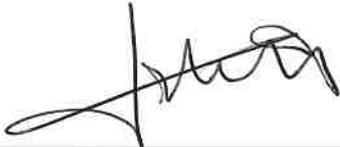
Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Communications :

- Concours des maisons fleuries 2024 : les récompenses seront remises aux lauréats le 11 mai prochain
- L'opération « Journée citoyenne – Nettoyage de printemps » aura lieu le 04 mai prochain
- Le maire informe le conseil que suite au départ à la retraite de Mr Valentin Patrick, il a procédé à l'embauche d'un nouvel agent communal en charge du service technique de la commune. Il s'agit de Mr WIART Alexandre
- Le maire rappelle à l'assemblée que les élections européennes auront lieu le 09 juin et que l'organisation du bureau de vote leur sera communiqué rapidement.

Le séance est close à 21 h 30.

Nom - prénom	Qualité	Signature
KLOCK François	Maire	
GIO Bertrand	Secrétaire de séance	